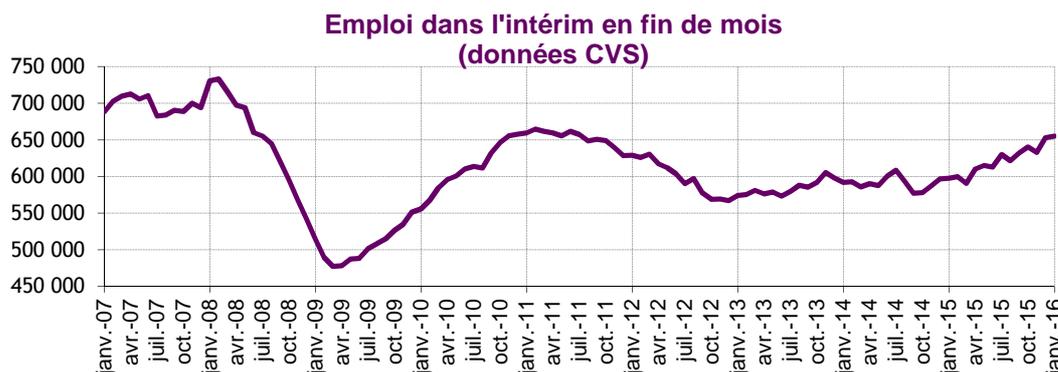


## L'EMPLOI INTÉRIMAIRE EN JANVIER 2016

Fin janvier 2016, le nombre d'intérimaires s'établit à 655 300 en valeur corrigée des variations saisonnières (donnée provisoire). Il connaît une hausse par rapport à fin décembre 2015 (+0,3%) et progresse de 9,6% en un an\*.

L'évaluation définitive du nombre d'intérimaires à fin décembre est de 653 000, soit une hausse de 3,2% en un mois et de 9,5% sur un an (cf. annexe 2).



### RÉSULTATS DÉTAILLÉS EN JANVIER 2016

La répartition par secteur d'activité de l'emploi intérimaire diffère sensiblement de celle de l'emploi salarié total. En effet, l'emploi intérimaire est prépondérant dans l'industrie et la construction. L'industrie représente 17,2% de l'emploi salarié total, mais emploie 45,0% des intérimaires. La construction représente 16,7% de l'emploi intérimaire contre 7,7% de l'emploi salarié total. Inversement, 75,1% des salariés travaillent dans le secteur tertiaire contre seulement 37,8% des intérimaires (cf. tableau 1 en annexe 3).

A fin janvier, le taux de recours à l'intérim<sup>1</sup> est de 7,9% dans l'industrie, de 6,6% dans la construction et de 1,7% dans le secteur tertiaire. Le taux de recours moyen, tous secteurs confondus, est de 3,3%.

SECTEURS D'ACTIVITE (A4)	Taux de recours à l'intérim à fin janvier (en %)
Agriculture, sylviculture, pêche	NS
Industrie	7,9
Construction	6,6
Tertiaire	1,7
<b>TOTAL</b>	<b>3,3</b>

Données brutes

**\*Avertissement :** Les évolutions d'emploi intérimaire présentées ici reposent sur une méthodologie établie en commun avec la Dares et sont donc identiques avec celles publiées par la Dares. Cf <http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/systeme-d-information-ett-@/5931/view-article-234.html>. Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares restent différentes en niveau.

<sup>1</sup> Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires du secteur et les effectifs salariés globaux de ce secteur (y compris intérim), estimés à partir des données trimestrielles d'emploi salarié de l'Acoss relatives à fin décembre 2015 (dernier point disponible).

## Évolution mensuelle par secteur (CVS)

En janvier, les effectifs intérimaires augmentent le plus dans le tertiaire (+4,6%). Ils sont suivis par ceux de l'industrie (+0,1%). La construction voit ses effectifs intérimaires baisser (-7,1%).

Secteurs	Principaux secteurs	Variation absolue mensuelle (nombre d'intérimaires)	Evolution mensuelle CVS	Evolution trimestrielle CVS	Evolution annuelle CVS
<b>Industrie</b>		<b>160</b>	<b>0,1%</b>	<b>2,3%</b>	<b>8,3%</b>
	Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	220	1,1%	1,7%	5,2%
	Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	-100	-0,2%	-2,4%	5,3%
	Fabrication d'autres produits industriels	-1 740	-1,3%	3,5%	14,5%
	Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques - fabrication de machines	910	2,5%	6,4%	15,8%
	Fabrication de matériels de transport	830	1,9%	3,9%	8,9%
<b>Construction</b>		<b>-8 750</b>	<b>-7,1%</b>	<b>-2,4%</b>	<b>5,3%</b>
<b>Tertiaire</b>		<b>10 780</b>	<b>4,6%</b>	<b>4,6%</b>	<b>13,3%</b>
	Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	5 480	9,2%	3,5%	14,5%
	Transports et entreposage	3 520	4,5%	6,4%	15,8%
	Activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien	-210	-0,4%	3,9%	8,9%
	Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	850	6,7%	4,9%	9,2%

Parmi les principaux secteurs de l'industrie, les effectifs intérimaires augmentent le plus dans la « fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques – fabrication de machines » et la « fabrication de matériels de transport » (respectivement +2,5% et +1,9%). Ces secteurs sont suivis par les « industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution » (+1,1%). Les effectifs dans la « fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac » et la « fabrication d'autres produits industriels » baissent (respectivement -0,2% et -1,3%).

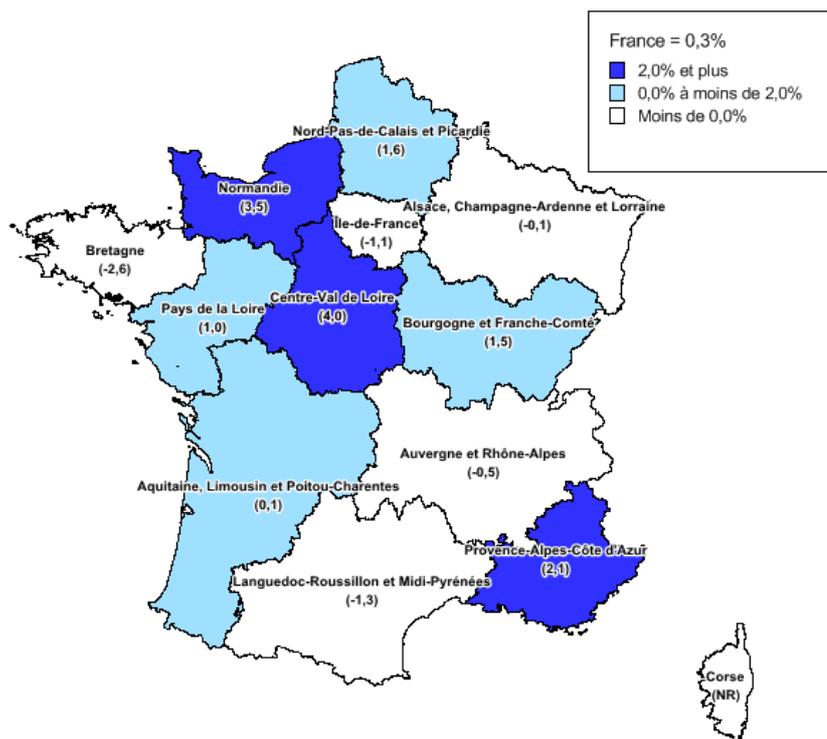
Dans le tertiaire, les effectifs intérimaires connaissent des hausses dans le « commerce et réparation d'automobiles et de motocycles » (+9,2%), les « administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale » (+6,7%) et les « transports et entreposage » (+4,5%). Seules les « activités scientifiques et techniques, services administratifs et de soutien » voient leurs effectifs intérimaire baisser (-0,4%).

## Évolution par région

La répartition régionale de l'emploi intérimaire est relativement proche de celle de l'emploi salarié total. Cependant, les régions Ile-de-France et Provence-Alpes-Côte d'Azur font partie des régions qui possèdent les plus faibles taux de recours à l'intérim (respectivement 2,2% et 2,5%) en raison du faible poids de leur industrie. A l'opposé, les taux de recours les plus élevés se situent dans les régions suivantes : Pays de la Loire (4,7%), Centre-Val de Loire (4,6%) et Bourgogne et Franche-Comté et Normandie (4,3% chacune) (cf. tableau 2 en annexe 3).

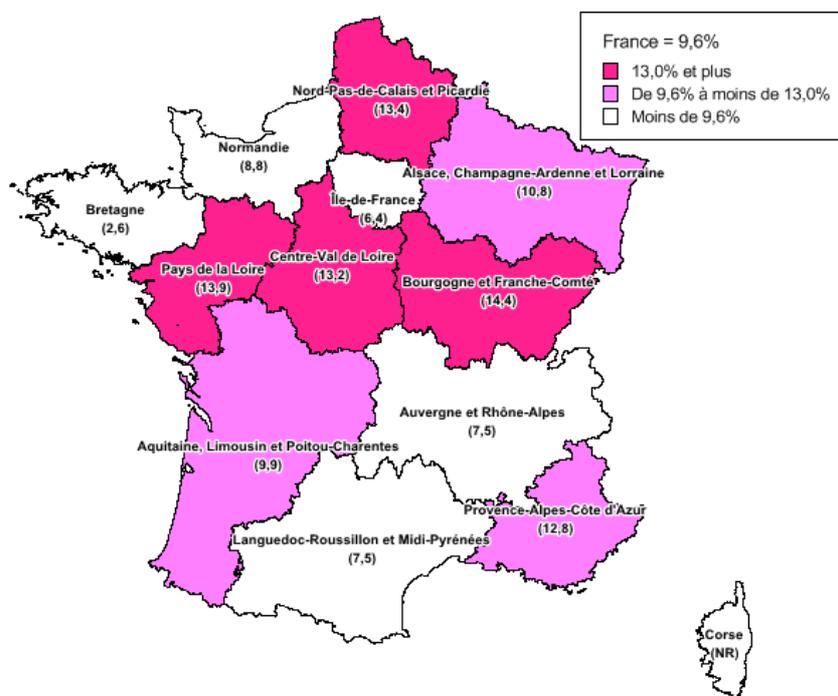
En janvier par rapport à décembre, l'emploi intérimaire progresse dans 7 régions. La région Centre-Val de Loire enregistre la plus forte hausse (+4,0%). La région Bretagne affiche la plus forte baisse (-2,6%).

**Carte 1 – Évolution mensuelle (CVS) janvier 2016/décembre 2015**



Sur un an, l'emploi intérimaire progresse dans l'ensemble des régions. La hausse la plus marquée concerne la région Bourgogne et Franche-Comté (+14,4%). Les effectifs intérimaires augmentent le moins en Bretagne (+2,6%).

**Carte 2 – Évolution annuelle (CVS) janvier 2016/janvier 2015**

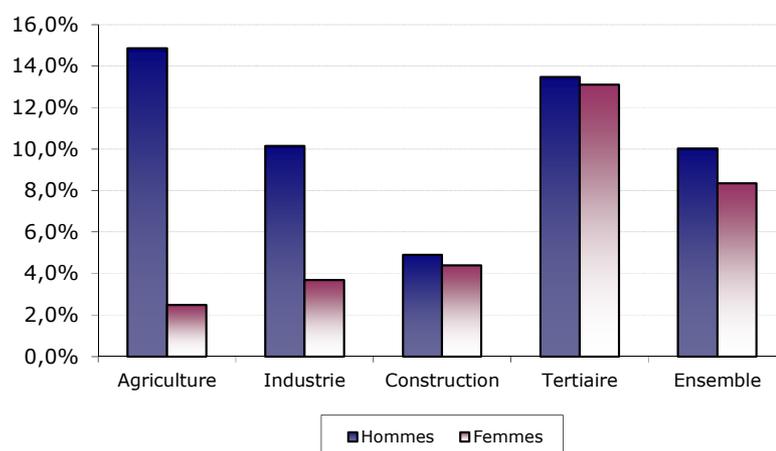


### Évolution par sexe selon le secteur d'activité

Les intérimaires sont majoritairement des hommes (72,4%). Par rapport à fin janvier 2015, leur part augmente de 0,3 point.

Sur un an, les effectifs intérimaires augmentent plus pour les hommes (+10,0%) que pour les femmes (+8,3%). Au sein de chaque secteur, les effectifs intérimaires masculins progressent plus que ceux de leurs homologues féminins : respectivement +10,2% pour les hommes contre +3,7% pour les femmes dans l'industrie, +13,5% pour les hommes contre 13,1% pour les femmes dans le tertiaire et +4,9% pour les hommes contre +4,4% pour les femmes dans la construction.

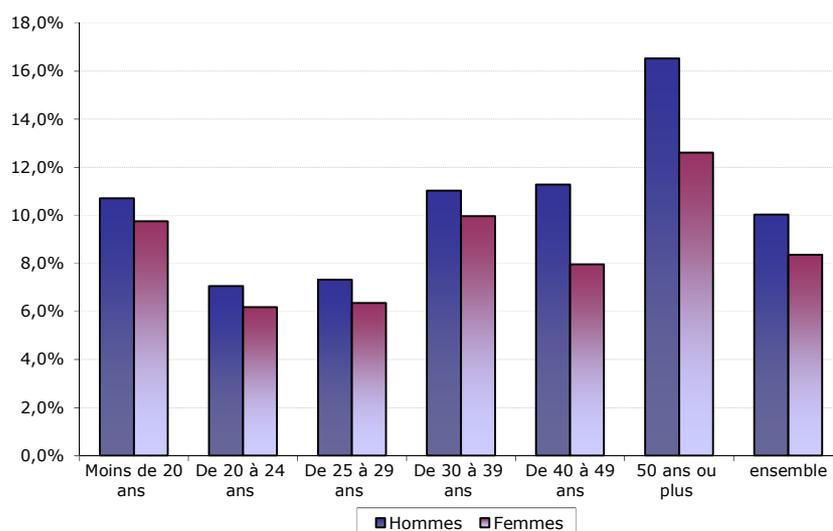
### Évolution annuelle par sexe selon le secteur d'activité (en %, données brutes)



### Évolution par âge selon le sexe de l'intérimaire

La population des intérimaires est relativement jeune : 43,2% d'entre eux ont moins de 30 ans en janvier 2016 (cf. tableau 3 en annexe 4). Par rapport à fin janvier 2015, les intérimaires de 20 à 24 ans et ceux de 25 à 29 ans ont vu leurs parts baisser (respectivement -0,5 point et -0,4 point). Les autres catégories d'âge voient leurs parts augmenter, notamment celle des 50 ans ou plus (+0,5 point).

### Évolution annuelle par âge selon le sexe de l'intérimaire (en %, données brutes)



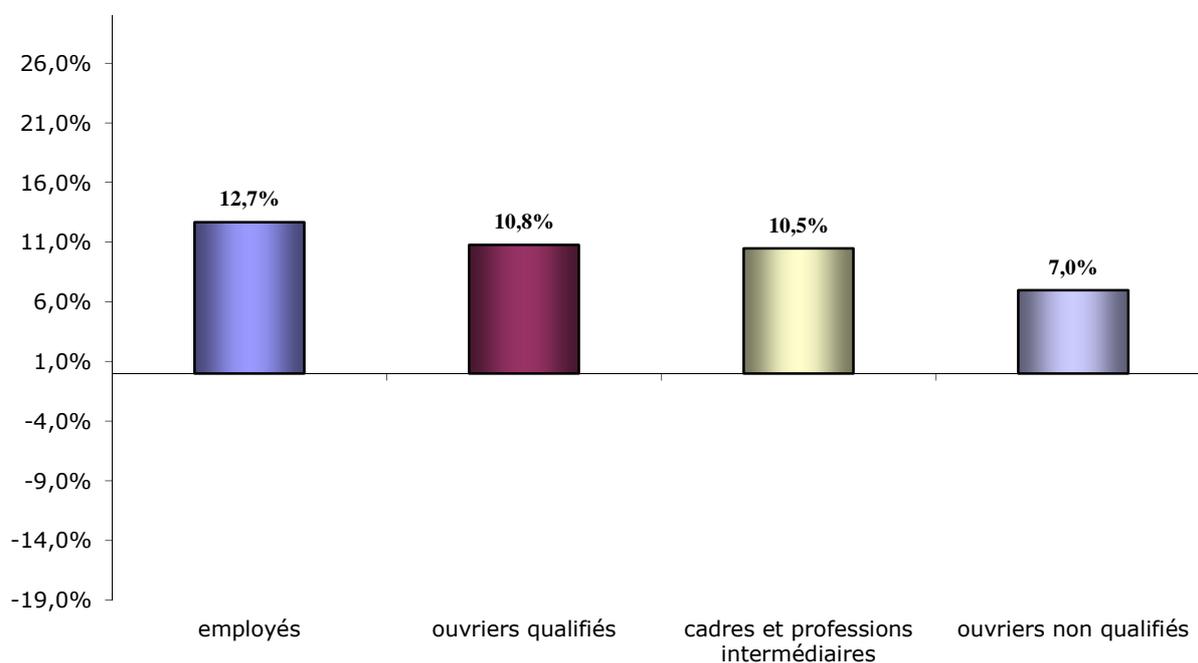
### Évolution par catégorie socioprofessionnelle

Les emplois intérimaires sont très majoritairement des emplois d'ouvriers : 39,2% sont des ouvriers qualifiés et 36,8% des ouvriers non qualifiés (cf. tableau 4 en annexe 4).

Sur un an par rapport à fin janvier 2015, les parts des différentes catégories socioprofessionnelles dans l'emploi intérimaire évoluent peu. Les parts des ouvriers non qualifiés baissent (-0,9 point). Les autres catégories socioprofessionnelle voient leurs parts augmenter : +0,1 pour les cadres et professions intermédiaires, +0,4 pour les employés et les ouvriers qualifiés.

Sur un an, toutes les catégories socioprofessionnelles voient leurs effectifs intérimaires augmenter : +12,7% pour les employés, +10,8% pour les ouvriers qualifiés, +10,5% pour les cadres et professions intermédiaires et +7,0% pour les ouvriers non qualifiés.

**Évolution annuelle selon la catégorie socioprofessionnelle (en %)**



Fabien Dupuis  
Département Observatoire de l'emploi

## Annexe 1 : Sources et concepts

### Le système d'information spécifique aux Etablissements de Travail Temporaire

Les statistiques d'emploi intérimaire sont établies à partir de la source déclarative « Relevé Mensuel de Mission » des entreprises de travail temporaire (ETT). La loi de février 1994 impose en effet aux établissements de travail temporaire de transmettre chaque mois à Pôle emploi un relevé mensuel des missions en cours durant le mois écoulé. Ainsi Pôle emploi centralise l'ensemble des réceptions de RMM et intègre, après avoir effectué les contrôles de qualité et d'exhaustivité, l'ensemble des informations relatives aux missions d'intérim. La rediffusion de l'information s'effectue vers les Directions Régionales des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIRECCTE) et le Ministère du Travail, de l'Emploi, de la Formation Professionnelle et du Dialogue Social (Direction de l'Animation de la Recherche, des Etudes et des Statistiques : DARES).

### Les concepts d'emploi intérimaire et exploitation statistique

Le nombre d'intérimaires est calculé à l'aide de l'indicateur fin de mois. La série est obtenue à partir du niveau de la statistique annuelle d'emploi intérimaire au 31.12.1995 auquel sont appliqués les taux mensuels d'évolution de l'indicateur fin de mois. En raison de la forte variabilité journalière, l'indicateur fin de mois est construit en fonction de la moyenne des cinq derniers jours ouvrés « pertinents » du mois<sup>2</sup>, et non au seul dernier jour ouvré du mois. Au début du mois M+2 sont connus les indicateurs provisoires du mois M et rectifiés du mois M-1.

### Convergence des statistiques d'évolution d'emploi intérimaire publiées par Pôle emploi et par la Dares

Jusqu'aux statistiques relatives au mois de décembre 2014, Pôle emploi et la Dares ont publié des évolutions de l'emploi intérimaire différentes, en raison des traitements légèrement différents réalisés à partir de la même source, les relevés mensuels de missions des agences de travail temporaire. Les travaux méthodologiques menés en commun ont permis de faire converger ces traitements et d'obtenir, à partir de la publication relative à janvier 2015, des statistiques d'évolution de l'emploi intérimaire identiques.

A la suite de ces travaux, Pôle emploi a révisé à compter de la publication de mars 2015 (statistiques relatives à janvier 2015) ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2013. La Dares a utilisé en mars 2015 la méthodologie commune pour établir sa statistique d'évolution provisoire de l'emploi intérimaire en janvier 2015 ; elle révisé dans sa publication d'avril 2015 ses séries d'emploi intérimaire depuis janvier 2009.

Pôle emploi publie un nombre total d'intérimaires, alors que la Dares publie un nombre d'intérimaires en emploi principal. Compte tenu de cette différence de concepts, les séries publiées par Pôle emploi et la Dares restent différentes en niveau.

### Calcul des évolutions

L'évolution provisoire de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant uniquement les missions déclarées « à l'heure » par des entreprises de travail temporaire qui ont déclaré des missions à la fois pour le mois M et pour le mois M+1 (méthode dite de « cylindrage » ou à champ de SIRET constant). Cela représente environ 90% des missions déclarées.

L'évolution révisée de l'emploi intérimaire entre le mois M et le mois M+1 est calculée en utilisant l'exhaustivité des missions déclarées « à l'heure » ou avec un mois de retard, sans « cylindrage » (soit près de 97% des missions déclarées).

Pour le calcul des évolutions, chaque mission en cours lors des 5 jours pertinents est comptabilisée au prorata de sa durée (une mission d'1 jour compte ainsi pour 0,2 ; une mission de 2 jours pour 0,4 etc.).

Les évolutions publiées, provisoires comme révisées, sont corrigées des variations saisonnières. Les séries CVS sont réalisées à l'aide de la procédure X12 en retenant le modèle multiplicatif. Les coefficients CVS sont réestimés tous les mois.

<sup>2</sup> Les cinq derniers jours ouvrés « pertinents » sont les cinq derniers jours ouvrés du mois qui ne sont pas concernés par un « pont ». Il existe aussi un traitement spécifique pour le mois de décembre afin d'exclure la période entre les fêtes.

## Annexe 2 : Evolution en fin de mois

Date	Effectifs en fin de mois avant révision <i>Données CVS</i>	Effectifs en fin de mois <i>Données CVS</i>	<i>Taux d'évolution CVS</i>		
			Taux Mensuel	Taux trimestriel	Taux annuel
janv.-12	629 047	629 047	0,1%	-3,1%	-4,6%
févr.-12	625 677	625 677	-0,5%	-2,1%	-5,9%
mars.-12	630 191	630 191	0,7%	0,2%	-4,8%
avr.-12	617 052	617 052	-2,1%	-1,9%	-6,4%
mai.-12	611 729	611 729	-0,9%	-2,2%	-6,7%
juin.-12	603 512	603 512	-1,3%	-4,2%	-8,8%
juil.-12	590 018	590 018	-2,2%	-4,4%	-10,3%
août.-12	596 905	596 905	1,2%	-2,4%	-7,9%
sept.-12	577 406	577 406	-3,3%	-4,3%	-11,3%
oct.-12	568 935	568 935	-1,5%	-3,6%	-12,3%
nov.-12	569 222	569 222	0,1%	-4,6%	-11,0%
déc.-12	566 947	566 947	-0,4%	-1,8%	-9,8%
janv.-13	573 825	573 828	1,2%	0,9%	-8,8%
févr.-13	575 376	575 317	0,3%	1,1%	-8,0%
mars.-13	580 877	580 917	1,0%	2,5%	-7,8%
avr.-13	576 417	576 333	-0,8%	0,4%	-6,6%
mai.-13	578 853	578 800	0,4%	0,6%	-5,4%
juin.-13	572 913	572 970	-1,0%	-1,4%	-5,1%
juil.-13	579 279	579 711	1,2%	0,6%	-1,7%
août.-13	587 632	587 756	1,4%	1,5%	-1,5%
sept.-13	584 321	585 228	-0,4%	2,1%	1,4%
oct.-13	591 195	592 063	1,2%	2,1%	4,1%
nov.-13	604 083	605 479	2,3%	3,0%	6,4%
déc.-13	602 350	597 938	-1,2%	2,2%	5,5%
janv.-14	591 767	591 953	-1,0%	0,0%	3,2%
févr.-14	592 853	592 860	0,2%	-2,1%	3,0%
mars.-14	585 650	585 774	-1,2%	-2,0%	0,8%
avr.-14	590 143	590 065	0,7%	-0,3%	2,4%
mai.-14	587 548	587 552	-0,4%	-0,9%	1,5%
juin.-14	600 181	600 317	2,2%	2,5%	4,8%
juil.-14	608 052	608 626	1,4%	3,1%	5,0%
août.-14	593 186	593 303	-2,5%	1,0%	0,9%
sept.-14	575 894	576 992	-2,7%	-3,9%	-1,4%
oct.-14	576 872	578 039	0,2%	-5,0%	-2,4%
nov.-14	585 029	587 083	1,6%	-1,0%	-3,0%
déc.-14	602 846	596 637	1,6%	3,4%	-0,2%
janv.-15	597 458	597 716	0,2%	3,4%	1,0%
févr.-15	599 727	599 786	0,3%	2,2%	1,2%
mars.-15	590 171	590 367	-1,6%	-1,1%	0,8%
avr.-15	610 039	610 015	3,3%	2,1%	3,4%
mai.-15	614 801	614 908	0,8%	2,5%	4,7%
juin.-15	612 386	612 634	-0,4%	3,8%	2,1%
juil.-15	629 345	629 961	2,8%	3,3%	3,5%
août.-15	621 305	621 373	-1,4%	1,1%	4,7%
sept.-15	630 616	631 962	1,7%	3,2%	9,5%
oct.-15	638 841	640 290	1,3%	1,6%	10,8%
nov.-15	630 424	632 926	-1,1%	1,9%	7,8%
déc.-15	651 930	653 021	3,2%	3,3%	9,5%
janv.-16*		<b>655 286</b>	<b>0,3%</b>	<b>2,3%</b>	<b>9,6%</b>

\*Données provisoires

### Annexe 3

Tableau 1 – Répartition de l'emploi intérimaire selon les secteurs

SECTEURS D'ACTIVITE (A17)	Répartition de l'emploi intérimaire à fin janvier (en %)
<b>Agriculture, sylviculture, pêche</b>	<b>0,4</b>
<b>Industrie</b>	<b>45,0</b>
Industries extractives, énergie, eau, gestion des déchets et dépollution	3,0
Fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac	7,7
Cokéfaction et raffinage	0,1
Fabrication d'équipements électriques, électroniques, informatiques-fabrication de machines	5,9
Fabrication de matériels de transport	7,4
Fabrication d'autres produits industriels	20,9
<b>Construction</b>	<b>16,7</b>
<b>Tertiaire</b>	<b>37,8</b>
Commerce-réparation d'automobiles et de motocycles	9,5
Transports et entreposage	12,1
Hébergement et restauration	1,9
Information et communication	1,0
Activités financières et d'assurance	1,9
Activités immobilières	0,4
Activités scientifiques et techniques - services administratifs et de soutien	7,8
Administrations publiques, enseignement, santé humaine et action sociale	2,2
Autres activités de services	1,0
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>

Tableau 2 - Répartition de l'emploi intérimaire selon les régions

REGIONS	Répartition de l'emploi intérimaire à fin janvier (en %)	Répartition de l'emploi salarié au 31/12/15(en %)	Taux de recours à l'intérim (en %)*
ALSACE CHAMPAGNE-ARDENNE LORRAINE	8,8	7,8	3,7
AQUITAINE LIMOUSIN POITOU-CHARENTES	8,0	7,8	3,3
AUVERGNE RHÔNE-ALPES	13,2	12,6	3,4
BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ	5,0	3,8	4,3
BRETAGNE	5,2	4,5	3,8
CENTRE-VAL DE LOIRE	5,1	3,6	4,6
CORSE	0,0	0,4	NR
ÎLE-DE-FRANCE	17,6	26,2	2,2
LANGUEDOC-ROUSSILLON MIDI-PYRÉNÉES	7,0	7,6	3,0
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE	10,2	8,1	4,1
NORMANDIE	6,1	4,6	4,3
PAYS DE LA LOIRE	8,2	5,7	4,7
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	5,7	7,3	2,5
<b>TOTAL</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>	<b>3,3</b>

\*Le taux de recours à l'intérim se définit comme le rapport entre les effectifs intérimaires de la région et les effectifs salariés globaux de cette région estimés fin décembre 2015.

## Annexe 4

Tableau 3 - Répartition selon l'âge

Age	Homme	Femme	Ensemble
Moins de 20 ans	3,5%	2,9%	3,4%
De 20 à 24 ans	21,1%	20,4%	20,9%
De 25 à 29 ans	18,8%	19,2%	18,9%
De 30 à 39 ans	27,4%	25,5%	26,9%
De 40 à 49 ans	18,8%	20,4%	19,2%
50 ans ou plus	10,3%	11,6%	10,7%

Tableau 4 - Répartition selon la catégorie socioprofessionnelle

Catégorie socioprofessionnelle	Homme	Femme	Ensemble
Cadres et Professions intermédiaires	8,3%	17,2%	10,8%
Employés	5,9%	32,6%	13,3%
Ouvriers qualifiés	48,2%	15,5%	39,2%
Ouvriers non qualifiés	37,5%	34,7%	36,8%

Tableau 5 - Répartition selon les 4 grands secteurs

Secteur d'activité en nomenclature A4	Homme	Femme	Ensemble
agriculture	0,4%	0,5%	0,4%
industrie	45,2%	44,6%	45,0%
construction	21,8%	3,5%	16,7%
tertiaire	32,6%	51,5%	37,8%

### POUR EN SAVOIR PLUS

contact-DSEE.00144@pole-emploi.fr  
[www.pole-emploi.org](http://www.pole-emploi.org)

Pôle emploi, 1 avenue du Docteur Gley,  
75987 Paris cedex 20

**Directeur de publication**

Jean BASSÈRES

**Directeur de la rédaction**

Stéphane DUCATEZ

**Réalisation**

Direction des Statistiques, des Études et de  
l'Évaluation